



Villeneuve d'Ascq, le 15 avril 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 08/04/2013 au 12/04/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 08 avril 2013	Achats	278	0,870	242
Séance du 09 avril 2013	Achats	1 425	0,870	1 240
Séance du 10 avril 2013	Achats	1 425	0,860	1 226
Séance du 11 avril 2013	Achats	1 492	0,880	1 313
Séance du 12 avril 2013	Achats	1 258	0,870	1 094
Total		5 878	0,870	5 115